

Association Enfants d'Abidjan

10, Rue Franklin

42028 SAINT-ETIENNE Cédex 1

FRANCE

**RAPPORT SUR LES ACTIVITES
MENEES AU
CENTRE D'OBSERVATION DES MINEURS**

SOMMAIRE

1. La prison, lieu d'un double défi en Afrique	2
2. La détention des mineurs à la MACA : le COM	3
3. La proximité des détenus adultes : une cohabitation dangereuse ?.....	5
4. Notre action au COM.....	6
5. Le suivi médical.....	7
6. Les moyens actuels de réinsertion : les ateliers du COM.....	7
7. Les relations entre jeunes au COM : un modèle détourné.....	8
8. PROPOSITIONS.....	9
8.1 : quel projet ?.....	10
8.1.1 Un projet axé sur le volet répressif ?.....	10
8.1.2 Un projet de prévention et de réinsertion ?.....	11
8.3 Quelques points forts de ce projet éducatif :.....	11
8.3.1 Une responsabilisation des jeunes.....	11
8.3.2 Des possibilités réelles d'étude et de formation.....	11
8.3.3 Des situations d'observation.....	12
CONCLUSION.....	13

1. Avec les Enfants d'Abidjan : bilan d'une expérience en milieu carcéral

1. La prison, lieu d'un double défi en Afrique

Dans toutes les sociétés le milieu carcéral est mal perçu. Il prélève des fonds sur la collectivité au profit de gens qui, précisément, sont en prison pour n'avoir pas respecté les règles de cette collectivité. A ce titre, les efforts menés pour améliorer les conditions de vie en prison, même dans les pays les plus riches, sont souvent mal acceptés par la société.

Les économies africaines, confrontées à de nombreux défis en termes d'urgence (nutrition, santé publique, infrastructures collectives, éducation...) ont logiquement plus de mal encore à dégager les fonds suffisants pour le milieu carcéral. Ceci tient à plusieurs raisons :

- Un grand nombre d'habitants vit dans une précarité relative. Ceci diminue notablement l'assiette fiscale des foyers, et la collectivité dispose globalement de moins de ressources à affecter aux nécessités communes.
- Cette précarité, spécialement chez les jeunes, joue un rôle déterminant dans l'évolution de la criminalité : il y a, sans doute, un taux faible de criminalité dans les villages, mais un fort taux de petits délits dans le milieu urbain. Cela entretient une insécurité auprès du grand public -même si les conséquences de ces délits sont parfois majorées- et ajoute à l'impopularité des mesures visant à améliorer les conditions de vie carcérales.
- Enfin, cette précarité a pour conséquence, dans bien des domaines, de concentrer l'attention et les moyens sur les mesures d'urgence. Les politiques de prévention, surtout quand leur efficacité ne peut être facilement démontrée, sont difficiles à mettre en œuvre.

2. La détention des mineurs à la MACA : le COM

Une première visite aux mineurs de la MACA est toujours une expérience marquante : les jeunes lycéens qui y mènent des projets avec notre association depuis quatre ans échangent à grand peine leurs premières impressions. Franchie l'enceinte de clôture -après l'inévitable fouille au contrôle- le COM (Centre d'Observation des Mineurs) se présente au regard : un bâtiment en béton de trois niveaux identique à tous les autres dans l'enceinte de la prison. A chaque niveau, un long couloir plongé dans la pénombre faute d'électricité dessert des salles situées de chaque côté : les salles de travail ou les ateliers au rez-de-chaussée, les cellules aux deux niveaux supérieurs. Le couloir est souvent rempli d'eau stagnante car les infiltrations sont multiples. Un vaste terrain entoure le bâtiment : une grande friche dont quelques arpents sont cultivés. Accolé au bâtiment, un préau et un terrain de basket pour tout équipement sportif. Dans ce bâtiment, jusqu'à une centaine de jeunes peut s'entasser. Pour chacun, le lit est une simple planche de bois. Le moindre récipient est un trésor : la vaisselle n'est pas fournie pour la ration quotidienne, il faut monter l'eau potable du rez-de-chaussée pendant les quelques heures quotidiennes de fourniture d'eau potable, et il faut se débrouiller pour faire la lessive, pour ceux qui ont plusieurs tenues.

Le COM est, pour des observateurs occidentaux, une institution originale. C'est un bâtiment séparé de la prison centrale où les jeunes sont placés à la suite d'une condamnation légère, en attente de comparution judiciaire, en cours d'instruction de leur dossier ou, pendant un temps laissé à l'appréciation des responsables, qui doivent estimer si le comportement du jeune répond à des normes suffisantes de socialisation pour lui permettre de retourner dans la société sans risquer de sombrer dans la délinquance. Il semble ne pas y avoir de règle claire sur la durée d'un séjour au COM pour les jeunes qui n'ont pas été formellement condamnés : un adolescent peut ainsi passer plusieurs semaines (plusieurs mois ?) au COM avant qu'une comparution devant un juge ait lieu... Trop d'adolescents du COM ont une grande difficulté à se projeter dans l'avenir, à envisager de participer à un

projet ou un atelier parce que placés dans cette situation d'attente et d'incertitude.

L'encadrement du COM est composé de fonctionnaires de l'administration pénitentiaires. Ils sont en nombre notoirement insuffisant au regard de l'objectif dévolu au COM pour ce qui concerne la réinsertion. La rotation des personnels (qui se succèdent dans la semaine au fil de leurs journées de service et de repos) crée logiquement une discontinuité dans la présence auprès des jeunes et trop peu d'éducateurs sont présents à la fois. On peut également noter que tous n'ont pas la même approche des jeunes, ni la même attitude dans la gestion des situations.

3. La proximité des détenus adultes : une cohabitation dangereuse ?

La construction d'un mur de séparation entre le COM et les détenus adultes de droit commun est assez récente. Elle paraissait souhaitable, mais n'a pas forcément eu les effets bénéfiques attendus pour plusieurs raisons:

- La séparation d'avec les majeurs ne peut être viable pour les mineurs que si les conditions de vie au COM leur permettent de ne pas avoir besoin de se rendre chez les majeurs.
- Si, chose fréquente, les problèmes d'intendance provoquent des difficultés d'approvisionnement (la ration alimentaire est parfois très limitée pour des adolescents en pleine croissance), les jeunes vont se procurer des aliments de l'autre côté de la clôture.
- Les relations avec les adultes étaient plus fréquentes avant la construction du mur de séparation. C'était préjudiciable pour beaucoup de mineurs qui étaient victimes de violences, de racket, voire d'abus sexuels... mais cela créait des échanges possibles qui venaient réguler, dans une certaine mesure, des insuffisances de fonctionnement: de la nourriture, des vêtements, des médicaments, du savon... parvenaient aux mineurs par ce biais. Paradoxalement, la construction du mur a été préjudiciable à certains jeunes : les plus

faibles, ceux dont l'état de santé ne leur permettait pas de sauter la clôture... se sont trouvé fragilisés. Nous avons remarqué, pour les plus atteints, une notable dégradation de l'état sanitaire dans l'année qui a suivi la construction du mur. Les ONG n'ont que partiellement corrigé, par des apports réguliers, cet état de fait.

4. Notre action au COM

Nous avons lancé un chantier de peinture de cellules en 1997. Ce travail était plutôt symbolique : il a permis aux jeunes de s'investir dans un travail qui les mettait en relation avec nous. Cela nous a néanmoins montré la motivation que les jeunes avaient pour l'amélioration de leurs conditions de vie quand ils pouvaient en être rapidement et directement bénéficiaires.

Nous avons pu fournir, en 1998, les semences, l'engrais, le matériel de jardinage... pour relancer le jardin potager. Malheureusement, ce projet n'a pas donné les résultats attendus par manque de suivi. L'année suivante, une bonne partie du matériel avait disparu, ainsi que l'essentiel de l'engrais.

En 1999 notre travail a surtout consisté en l'animation d'activités sportives et culturelles.

En 2000, des activités de dessin de lecture et d'écriture ont permis aux jeunes du C.O.M. de s'exprimer. Par ailleurs, sur le plan matériel, nous avons :

- repris ou terminé la peinture de damiers dans les cellules (ce qui permet aux jeunes de jouer aux dames sans que nous courions le risque de voir le matériel disparaître)
- remis en état et assaini une cellule du premier étage qui servait de toilettes depuis des mois. Des jeunes ont pu y être logés avant notre départ
- commandé et financé la remise en état des tables et bancs de toutes les cellules du COM (la même opération avait été menée l'année précédente par M

Albert MEYER, mais le mobilier -faute de suivi- est souvent cassé pour se procurer du bois destiné à la cuisine).

5. Le suivi médical

Notre association approvisionne régulièrement le BICE en médicaments et matériel de soin -par l'intermédiaire de la logistique de l'Ordre de Malte-. A ce titre, nous avons fait des dons réguliers au COM et avons même assuré les soins et les permanences médicales pendant nos premiers séjours. Sur ce plan, il faut être lucide et ne pas compter sur la solidarité entre détenus pour alerter les adultes sur les cas préoccupants : un malade très faible et qui ne peut défendre sa part, c'est potentiellement une ration alimentaire qui pourra être partagée entre les autres occupants de la cellule !... Or le suivi médical ne s'adresse pas qu'aux seuls détenus qui sont en état de descendre à la consultation. Nous avons plusieurs fois soigné des détenus à qui on ne laissait pas franchir la grille de leur étage ou, pire, que leur état de faiblesse rendait incapable de descendre les escaliers.

Actuellement, le travail mené par M.S.F a grandement amélioré la prise en charge sanitaire des détenus de la MACA et des jeunes du COM. Il reste souhaitable que le médecin ou l'infirmière puisse se rendre effectivement dans les cellules pour s'assurer que tous les jeunes soient vus régulièrement.

6. Les moyens actuels de réinsertion : les ateliers du COM

Deux ateliers fonctionnent régulièrement au COM : un atelier de menuiserie et un atelier de confection. Le nombre de jeunes concernés est faible : quatre ou cinq jeunes par atelier au maximum. Ces ateliers ne disposent pas de réel budget : ils sont plutôt utilitaires et font travailler les jeunes sur des réalisations concrètes (ils cousent des costumes pour les gardiens ou des personnes extérieures, réalisent des meubles qui sont ensuite vendus...). Cette finalité a un aspect contradictoire sur la motivation des jeunes : ils s'investiraient plus volontiers s'ils tiraient un bénéfice direct de leurs productions. Beaucoup de jeunes ne voient pas pourquoi ils iraient

fabriquer des costumes alors qu'ils n'ont rien à se mettre ou pourquoi ils fabriqueraient des chaises pour l'extérieur alors que les bancs dans leur cellule attendent depuis longtemps d'être réparés...

Depuis deux ans, à l'initiative d'un gardien volontaire pour lancer cette activité, un atelier de dessin d'art fonctionne plusieurs jours par semaine. L'activité est très bien encadrée : les jeunes y sont calmes, attentifs... La qualité des productions obtenues témoigne de l'intérêt que les jeunes portent à cet atelier. Le produit des ventes de dessins sert à financer le fonctionnement de l'atelier. Seule limite à noter : le local est étroit et le bon fonctionnement de l'activité exige de limiter le nombre des jeunes qui y ont accès.

7. Les relations entre jeunes au COM : un modèle détourné

Faute de moyens d'encadrement suffisants, les éducateurs confient à des détenus un certain nombre de responsabilités: chefs de cellule, responsable de l'étage, chargé des clefs des salles ou du bâtiment, distribution des repas... Cela allège les contraintes de fonctionnement pour les éducateurs, et cela pourrait éventuellement être formateur pour les jeunes ainsi responsabilisés. Mais des détenus se trouvent de fait en position de pouvoir vis à vis des autres, et ils en usent à l'excès. La possibilité de sortir dans la cour, l'abondance de la ration alimentaire... tout se négocie ! Tout est affaire de copinage avec le détenu responsable ou affaire de services rendus... Du coup, la représentation de l'autorité et de la loi induite par ce fonctionnement est perverse : les jeunes sont souvent dans un centre pénitentiaire pour avoir commis des actes graves. Convaincus, dans la rue, que la loi du plus fort doit l'emporter, ils ont été capables de violence ou de méfaits. Ils sont au COM pour découvrir que la société a des règles identiques pour tous et que la loi est là pour protéger le plus faible. En fait, à cause du pouvoir confié à certains, le type de relations qui s'instaure entre les jeunes du COM reste dicté par la loi du plus fort ! Les manifestations de violence ou les intimidations entre détenus restent fréquentes qui témoignent que, sur ce plan, le COM ne change pas

grand chose à leur comportement... Peut-on s'attendre à ce qu'ils en découvrent un autre en sortant ? Il serait lucide de dire que c'est un peu la loi du milieu carcéral et que cette dureté participe d'un effet dissuasif de retour en prison. Du moins serait-ce le cas pour un adulte capable de relativiser les expériences. C'est beaucoup moins le cas pour un adolescent qui en est à l'âge où il forme encore son jugement moral et sur lequel les attitudes agressives laissent une empreinte beaucoup plus forte. Il convient de noter l'importance du taux de récidive des jeunes qui passent souvent du COM aux bâtiments de droits communs : ce caractère dissuasif est donc à pondérer. Il y a certainement là un point de réflexion majeur si l'on veut se fixer un but préventif de la délinquance.

8. PROPOSITIONS

A la suite de rencontres avec divers partenaires intervenant au COM (avocats, juristes, volontaires d'ONG...) il est apparu opportun -pour plusieurs raisons- de profiter de notre modeste expérience pour formuler des propositions visant à l'amélioration des conditions de fonctionnement du COM :

- Nous sommes une association extérieure et impliquée de manière ponctuelle dans le COM. Cela nous assure un certain recul et une certaine neutralité vis à vis de la structure.
- Nous intervenons depuis quatre ans : cela nous a permis de noter des évolutions sensibles qui n'apparaissent pas forcément au regard de ceux qui sont impliqués au quotidien.
- Le fait que nous soyons situés hors du cadre institutionnel -même si c'est avec l'accord de l'administration pénitentiaire- nous donne un statut particulier auprès des jeunes : ils se livrent sans doute à nous avec d'autant plus de sincérité que nous n'avons pas part aux décisions qui les concernent.
- Notre travail à Abidjan nous offre une vision globale du parcours de nombre de jeunes : centres d'accueil, COM, centres de réinsertion... La discontinuité dans l'approche éducative de ces

divers lieux nous apparaît d'autant plus clairement.

Emanant de notre part, ce qui suit ne prétend être qu'une contribution au travail déjà entrepris et pour nourrir la réflexion des acteurs, l'administration pénitentiaire en particulier. C'est à elle d'en déterminer le bien fondé, la pertinence et la faisabilité.

8.1 : quel projet ?

Les mesures pour améliorer le fonctionnement du COM sont à envisager à la lumière de l'objectif qui lui est confié. Or cet objectif ne semble pas clairement défini, du moins dans l'esprit des mineurs qui s'y trouvent. Cet objectif devrait nettement privilégier soit la prévention/réinsertion, soit la répression. L'hétérogénéité du public actuellement accueilli au COM entraîne une confusion : certains jeunes y purgent une peine, d'autres sont en préventive et d'autres encore en éducation surveillée. Il n'est pas certain que tous identifient la catégorie dans laquelle ils se trouvent : le régime étant le même pour tous, ceux qui relèvent d'une éducation surveillée ont l'impression d'être punis, mais sans savoir vraiment pourquoi. La question peut d'ailleurs être posée de savoir si l'administration de tutelle d'un centre d'éducation ne devait pas être autant le ministère des affaires sociales ou de la jeunesse et des sports.

8.1.1 Un projet axé sur le volet répressif ?

Ce n'est pas l'aspect qui convient à tous les jeunes, mais force est de reconnaître que certains jeunes ont besoin d'un cadre de ce type (délinquants récidivistes...). De notre point de vue la sanction peut être éducative à condition de remettre chacun face à la loi et d'appliquer à ces jeunes un régime juste. Remettre chacun face à la loi, c'est appliquer à tous la même règle et montrer que la règle n'est pas seulement une contrainte mais aussi une protection (cf point 7). En tout état de cause il conviendrait de faire en sorte que les adultes soient sentis par les

jeunes comme détenteurs de l'autorité (ce qui suppose qu'ils soient présents et en nombre suffisant pour l'exercer).

8.1.2 Un projet de prévention et de réinsertion ?

Tout d'abord, un tel projet nécessite de séparer les jeunes relevant d'un dispositif répressif tel qu'évoqué plus haut et ceux pour lesquels on met en place un projet d'éducation surveillée et de réinsertion. Le projet éducatif, dans ce dernier cas, doit permettre aux jeunes de se projeter dans l'avenir, d'avoir devant soi une progression dans laquelle ils soient, aidés par un adulte, susceptibles de situer les avancées ou les reculs. De plus, la mise en œuvre d'un tel projet ne nécessite-t-elle pas des éducateurs formés à l'approche d'un tel public de jeunes ? Le centre tendra toujours à ressembler à une prison -et à accentuer le volet répressif- s'il est animé par des gardiens de prison et se trouve placé au cœur d'une prison.

8.3 Quelques points forts de ce projet éducatif :

8.3.1 Une responsabilisation des jeunes

Nombre de tâches peuvent être confiées aux jeunes du COM (entretien, distribution de la ration...). C'est déjà la réalité vécue (cf point 7). Mais il faut s'assurer que cette responsabilisation ne soit pas une occasion d'exercer un pouvoir sur les autres jeunes :

- en assurant une rotation régulière dans ces responsabilités
- en assurant un contrôle et un suivi des responsabilités par les adultes. Il s'agit que les tâches soient confiées et non totalement déléguées : les adultes en demeurent responsables.

Dans le même esprit, il semble important que les punitions infligées aux jeunes qui les méritent ne le soient pas par d'autres jeunes, mais toujours par des adultes détenteurs de l'autorité.

8.3.2 Des possibilités réelles d'étude et de formation

La participation à des temps d'étude et de formation est une chance supplémentaire de réinsertion du jeune

à sa sortie du COM. Les possibilités actuelles sont extrêmement réduites : l'alphabétisation est ponctuelle et touche très peu de jeunes et la participation aux ateliers est actuellement mise en concurrence avec la nécessité de se procurer de la nourriture. En définitive, même ceux qui ont fréquenté l'école courent le risque d'oublier leurs acquis, ce qui rend plus difficile encore l'insertion ultérieure.

Les ateliers devraient avoir un rôle effectif de formation : il est possible d'organiser une rotation pour qu'un plus grand nombre de jeunes y participe. La motivation des jeunes pourrait être relancée si la production des ateliers servait à l'intérêt général (cf point 6). Ceci permettrait, en outre, d'alléger les frais de fonctionnement du COM, et mettrait les jeunes en situation d'autonomie partielle et non de totale prise en charge par la collectivité.

A titre d'exemple, on peut citer le jardin potager. En 1997, nous pensions lui assigner trois objectifs : fournir une activité qui empêche les jeunes d'être oisifs, permettre l'apprentissage par certains jeunes du jardinage, améliorer la ration quotidienne par l'apport de légumes. Aujourd'hui, le jardin fonctionne, mais avec les limites suivantes : le même groupe restreint de jeunes -qui connaissaient déjà le jardinage- s'en occupe en permanence, les exigences du fonctionnement du potager permettent aux jardiniers de profiter de privilèges (sorties à des horaires particuliers...), la récolte ne bénéficie absolument pas aux jeunes, puisqu'elle est envoyée à l'extérieur. Tant notre association que PRSF étions disposés à financer un jardin potager -voire un élevage-, mais pas dans les conditions actuelles de fonctionnement.

Un autre atelier a, actuellement, un fonctionnement paradoxal : l'atelier de menuiserie. Outre la question de la finalité de sa production évoquée plus haut (cf point 6), il fonctionne peu faute d'encadrement alors que la menuiserie centrale est pratiquement en chômage technique et que Maître Léopold, menuisier compétent, est désœuvré.

8.3.3 Des situations d'observation

Un dispositif éducatif de ce type permettrait aux éducateurs d'observer les jeunes dans des situations plus favorables qu'actuellement : vie de groupe, travail en commun, exercice de responsabilité,

apprentissage... ce qui rendrait plus pertinents le jugement formulé sur ces jeunes à l'heure de décider de les remettre en liberté et les conseils destinés à faciliter leur progression.

CONCLUSION

Nos propositions n'entendent pas bouleverser radicalement le COM : nous n'avons pour cela ni pouvoir de décision, ni mandat. Nos observations ont l'avantage de s'appuyer sur la réalité du fonctionnement actuel du COM. Dans bien des cas, c'est l'évolution de l'approche éducative plus que des moyens supplémentaires qui permettrait au COM d'assumer plus pleinement sa mission et avec une plus grande cohérence.

Il appartient maintenant à l'administration pénitentiaire d'accueillir ces propositions et de leur donner la suite qu'elle estimera utile. Nous sommes conscients de la difficulté de sa tâche et la remercions pour la confiance qu'elle nous a accordée depuis quatre ans. C'est dans ce même esprit de confiance que nous avons formulé ce rapport comme une contribution à la mission qui est la sienne.

En vous souhaitant bonne réception de ce rapport, nous vous prions de croire à nos sentiments dévoués.

ADDITIF 2001

En juillet 2001, nous avons repris les activités d'animation : expression autour de contes, dessin, tournois sportifs. La présence, dans notre groupe, de jeunes habiles à manipuler le diabolo a permis de proposer une initiation aux jeunes motivés. C'est une activité excellente car elle développe autant la concentration que l'activité physique proprement dite. De ce fait, le groupe était occupé pendant une plus longue durée sans que l'émulation entre les jeunes ne se traduise par l'inévitable agitation que peuvent provoquer les rencontres de football par exemple. En fin de séjour, nous avons laissé aux éducateurs du COM du matériel d'animation : des jeux de domino, du matériel de dessin...

Depuis cette année, notre contact avec l'administration pénitentiaire a changé : une Direction de la jeunesse a été créée au Ministère de la Justice. Madame Perrine NAHOUNOU, chargée de cette Direction, nous a reçus au Ministère pour la délivrance des autorisations d'accès au COM et pour prendre connaissance du contenu de notre projet. Elle y a été particulièrement attentive et soucieuse de ne pas voir se multiplier les interventions au COM qui ne soient pas dans la continuité de l'action globale entreprise. C'est en effet judicieux. Nous avons pu partager plus avant lors d'une deuxième visite au Ministère, en compagnie de Maïga ALIOU, chargé du programme « enfants privés de liberté » au Bureau International Catholique de l'Enfance. L'échange fut constructif et nous a rappelé la cordialité directe des rapports que nous avons jusqu'à présent avec Monsieur François GUEI, Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire. C'est de bonne augure pour la suite.

Le suivi des dossiers et des contacts avec les plus jeunes par les intervenants des ONG (MDM et BICE principalement) semble porter ses fruits : des cas épineux ont pu être résolus et les responsables ont pu abréger le séjour d'enfants dont les dossiers semblaient devoir traîner. Nous avons, déjà en l'an 2000, et avec la collaboration active d'avocats du cabinet de Maître Jean-François CHAUVEAU, fait avancer les dossiers de quelques enfants particulièrement jeunes (12 ans) et pour qui un suivi éducatif en milieu ouvert semblait préférable au COM. Les rapports directs et constructifs entre Madame NAHOUNOU et les

acteurs des ONG laissent penser que la collaboration porte ses fruits : l'intervention de telle ou telle organisation pour traiter un cas particulier n'est plus vue comme un « interventionnisme » forcément sujet à polémique.

A la MACA, le régisseur a également changé. Le nouveau responsable a témoigné son intérêt pour nos activités pendant notre séjour et nous pouvons sûrement compter sur sa collaboration active si un prochain projet voyait le jour.